

Proposition de résolution

au Conseil d'Administration du 22 octobre 2010.

Résolution proposée : Affectation du résultat 2009.

Lors de sa séance du 25 juin dernier, le conseil d'administration a approuvé le compte financier de l'exercice 2009, arrêté comme suit :

•	Charges	de fonctionnement	. 150	523,30 €
•	Produits	de fonctionnement 3	3 112	599,50€
	_			

Il convient donc de procéder à l'affectation de ce résultat de 2 962 076,20 € au compte 10682 – réserves facultatives.

Le Président

Daniel MARTINA